



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0242

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2008-2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0242**

commission principale : développement économique

objet : **Convention financière d'application entre la Communauté urbaine et l'Université de Lyon pour son programme d'actions 2008-2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition européenne de la métropole lyonnaise.

Au cours de ces dernières années, la Communauté urbaine a pris une part active dans les dynamiques du système d'enseignement supérieur et de recherche lyonnais :

- implication des acteurs scientifiques dans le cadre de la mise en place des pôles de compétitivité (depuis 2005),
- impulsion et accompagnement du projet Lyon science transfert sur la valorisation technologique (depuis 2005),
- appui au montage et au développement du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) Université de Lyon (depuis 2006),
- accompagnement au montage des projets de Réseaux thématiques de recherche avancée/et de soins (RTRA/RTRS) (depuis 2006),
- impulsion et pilotage du schéma de développement et d'aménagement universitaire de la métropole lyonnaise (depuis 2007),
- accompagnement au montage du projet Lyon cité campus dans le cadre de l'appel à projet Plan campus (depuis février 2008).

Il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape pour concrétiser l'ambition du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) Université de Lyon dont l'objectif est de figurer dans le Top 30 européen.

La stratégie de développement se concentre sur les enjeux suivants pour les années à venir :

- mettre en place une gouvernance de site et valoriser la marque Université de Lyon à l'international,
- mieux connecter l'Université de Lyon aux milieux économiques, notamment en matière d'innovation et d'entrepreneuriat,
- polariser sur l'excellence scientifique,
- mettre aux standards internationaux l'offre d'accueil sur les campus, notamment dans le cadre du schéma de développement et d'aménagement universitaire de la métropole lyonnaise et du Plan campus.

Les perspectives 2008-2010

Le conseil de Communauté a délibéré le 12 février 2008 sur une convention cadre de partenariat, pour la période 2008-2010, entre la Communauté urbaine, le conseil régional Rhône-Alpes et l'Université de Lyon dont les objectifs partagés sont les suivants :

- développer une formation et une recherche d'excellence et attirer les talents,
- construire une visibilité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site de Lyon,
- contribuer au développement économique du territoire en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et le monde économique,
- mutualiser des fonctions supports pour renforcer la compétitivité globale des établissements et du site lyonnais : (schéma de développement et d'aménagement universitaire de la métropole lyonnaise notamment),
- développer la culture scientifique et technique.

La Communauté urbaine et le conseil régional Rhône-Alpes apporteront leur soutien aux actions correspondant aux priorités de leurs stratégies territoriales et à leurs compétences.

Dans cette perspective, les signataires de la convention cadre se sont accordés sur leurs interventions respectives pour soutenir les actions de l'Université de Lyon. Cette répartition ainsi que la nature et le montant des soutiens de la Communauté urbaine et du Conseil régional Rhône-Alpes sont détaillés dans un document d'application intitulé Plan de développement 2008-2010 de l'Université de Lyon faisant l'objet de conventions d'application financières propres à chaque collectivité.

La convention de partenariat définit également les modalités de pilotage et de suivi des actions soutenues par le conseil régional Rhône-Alpes et la Communauté urbaine, ainsi que les modalités d'évaluation.

Le soutien de la Communauté urbaine, dans le cadre de la présente délibération, vise à établir une convention d'application financière sur la période 2008-2010 entre celle-ci et l'Université de Lyon.

Il est proposé un soutien de la Communauté urbaine sur les axes suivants :

Rayonnement international et marketing

Action n° 1 : promotion et communication de l'Université de Lyon

Il s'agit de générer une appropriation de la marque Université de Lyon par l'ensemble des acteurs internes (personnels, enseignants-chercheurs, doctorants, établissements membres) et externes (entreprises et acteurs de la vie économique, médias et relais d'opinion, etc.) en s'appuyant notamment sur la démarche Only Lyon.

Il s'agit également d'accroître la notoriété et l'attractivité de l'Université de Lyon sur le plan international et en fonction des cibles identifiées, en axant la promotion sur la valorisation de l'université par ses activités, son environnement et l'attractivité du site.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à l'Université de Lyon dans la mise en œuvre de sa stratégie marketing (notamment développement des relations presse, rémunération du responsable marketing) et la réalisation d'outils de communication et de diffusion estampillés Université de Lyon.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : atteindre 15 % d'étudiants étrangers dans les effectifs totaux des établissements de l'Université de Lyon, atteindre une moyenne annuelle de 1 500 visites par jour sur le site web.

Action n° 2 : promotion et communication de la recherche de l'Université de Lyon

L'Université de Lyon a pour mission de promouvoir ses activités de recherche et ses réseaux (richesse, densité et diversité des acteurs et thématiques de recherche du site) auprès des acteurs du monde socio-économique.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien sur les actions suivantes :

- développement des actions de communication et de promotion, notamment auprès des entreprises et des fondations privées,
- rémunération d'un assistant à la communication de la recherche, dans le cadre de la professionnalisation de la démarche de communication.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : création de deux chaires industrielles de l'Université de Lyon, accueil de 5 colloques scientifiques internationaux à Lyon, dans le cadre de la convention entre la Cité Centre de congrès (CCC) de Lyon et l'Université, rendre les outils de promotion de la recherche et des systèmes d'information disponibles pour le prochain contrat quadriennal des établissements membres de l'Université de Lyon.

Action n° 3 : carte étudiants unique multifonctions Université de Lyon

Il s'agit, pour l'Université de Lyon, de déployer la carte cumul auprès de l'ensemble des établissements membres et de développer de nouveaux services.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien au déploiement de cette carte au sein des établissements membres de l'Université de Lyon.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : 20 établissements équipés de la carte cumul, 99 % des étudiants et personnels équipés.

Développement économique

Action n° 1 : Lyon Cité campus

Le projet Lyon Cité campus piloté par l'Université de Lyon a passé avec succès la première phase de sélection de l'opération Campus lancée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit désormais de valider la faisabilité de ce projet avec la réalisation d'études techniques conduisant, notamment, à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier pour les campus Charles Mérieux et la Doua.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien pour financer les premières études techniques qui permettront de valider la faisabilité du projet, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage en management de projet. Pour mémoire, la Communauté urbaine finance les études qui conduiront, à la fin 2008, à la formalisation du schéma de développement et d'aménagement universitaire de la métropole lyonnaise dans lequel s'insère le projet Lyon Cité campus.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : validation du projet Lyon Cité campus par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, fourniture des résultats des études techniques en 2009.

Action n° 2 : valorisation de la recherche

Le dispositif mutualisé de valorisation économique de la recherche Lyon sciences transfert a été créé en décembre 2005 à la suite de l'appel à projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) avec l'appui de la Communauté urbaine. Lyon sciences transfert a aujourd'hui pour principales missions la sensibilisation des acteurs de la recherche à la valorisation, la détection auprès des laboratoires d'inventions valorisables et la maturation technologique de ces inventions et leur transfert.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien sur les missions suivantes confiées à Lyon science transfert :

- élaboration d'une stratégie de valorisation pour le site universitaire lyonnais, intégrant l'existant et le devenir du dispositif de recherche et son articulation avec les acteurs économiques du territoire,
- intensification des actions de maturation de projets innovants avec la mise en place d'actions structurantes en direction des sciences humaines et sociales,

- mutualisation des actions d'affichage et de promotion des compétences des laboratoires auprès des entreprises avec notamment la mise en place d'une plateforme de liaison université-entreprises afin de faciliter à ces dernières l'accès aux ressources technologiques disponibles dans le milieu universitaire, la mise en place d'atelier offre-demande et l'organisation d'événement dont le Bio-Innovation Day.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : 35 demandes de brevets déposées par an, 24 projets accompagnés en phase de maturation par an, 10 brevets par an faisant l'objet d'une exploitation commerciale, 15 logiciels transférables dans le portefeuille de technologies Lyon science transfert, 5 logiciels transférés ou exploités, 6 projets de sciences humaines et sociales en maturation, organisation d'une dizaine d'ateliers avec les Pôles de compétitivité ou l'Agence régionale de développement et d'innovation (Ardi).

Action n° 3 : entrepreneuriat et professionnalisation des doctorants

L'insertion professionnelle des étudiants diplômés est une des missions confiées à l'Université de Lyon (croisement entre les politiques scientifiques et d'enseignement supérieur avec les dynamiques territoriales pour une plus grande ouverture au développement économique). L'Université de Lyon souhaite innover dans ce domaine en proposant le dispositif docteur-conseil qui implique tant les collectivités que les entreprises. Son déploiement se fera dans le cadre de la démarche de gouvernance Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise.

Il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien au déploiement du dispositif docteur-conseil (participation aux conventions, promotion du dispositif auprès des entreprises), au financement de personnel en charge du suivi des docteurs, de prestations de formation et de sensibilisation.

Les résultats attendus en 2010 sont les suivants : 200 doctorants de l'Université de Lyon touchés par une action de sensibilisation à l'entrepreneuriat, 98 % des docteurs ayant trouvé un emploi après trois ans, mise en place d'un système de suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, 7 % de conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) pour les doctorants de l'Université de Lyon.

Par ailleurs, la Communauté urbaine finance d'autres actions contribuant à la structuration du système d'enseignement supérieur et de recherche lyonnais : ainsi elle apporte son soutien financier (40 000 €) dans le montage du projet d'Institut européen de technologie et d'innovation (IET) qui aboutira à la création d'une Communauté de la connaissance et de l'innovation (CCI), projet Immun-IET, focalisée sur les maladies infectieuses, l'immunologie et le cancer.

La réalisation du plan d'action prévu ci-dessus sera évaluée sur la base de critères prévus dans le cadre de la convention.

Le budget et le plan de financement prévisionnel pour la période 2008-2010 (en K€) est le suivant :

Actions	2008				2009				2010			
	Communauté urbaine	Région	UdL	Autres	Communauté urbaine	Région	UdL	Autres	Communauté urbaine	Région	UdL	Autres
promotion et communication	108	55	108	0	206	65	103	0	216	75	103	0
promotion et communication de la recherche	77	0	5	0	77	0	5	0	77	0	5	0
carte cumul	89	200	178	0	30	0	30	0	30	50	30	0
sous total axe n° 1	274	255	291	0	313	65	138	0	323	125	138	0

axe n° 2 : développement économique												
Lyon Cité Campus	50	50	100	250	0	0	0	0	0	0	0	0
valorisation de la recherche	500	200	500	2 065	500	200	500	2 065	500	200	500	2 065
entrepreneuriat et professionnalisation des doctorants	179	33	58,5	0	209	70	58,5	0	209	55	58,5	0
sous total axe n° 2	729	283	658,5	2 315	709	270	558,5	2 065	709	255	558,5	2 065
total	1 003	538	949,5	2 315	1 022	335	696,5	2 065	1 032	380	696,5	2 065
	total 2008 : 4 805,5				total 2009 : 4 118,5				total 2010 : 4 173,5			

Le budget prévisionnel de l'Université de Lyon pour l'année 2008 s'élève à 7 750 000 €, dont 4 805 500 € concernant les actions pour lesquelles la Communauté urbaine est sollicitée.

La présente convention prévoit le cadrage financier du plan de développement de l'Université de Lyon en 2008 : il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine d'un montant de 1 003 000 €.

Pour les années 2009 et 2010, le montant de la participation financière sollicitée auprès de la Communauté urbaine figure à titre indicatif. Le versement des participations 2009 et 2010 fera l'objet d'un avenant qui validera le rapport d'activité de l'année antérieure et précisera les conditions financières en fonction de l'avancement du programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon pour un montant estimatif maximal de 3 057 000 € sur la période 2008-2010

2° - Accepte le versement d'une subvention de 1 003 000 € au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon pour le programme d'actions 2008. Les subventions qui seront attribuées en 2009 et 2010 seront approuvées par délibération séparée et feront l'objet d'avenants.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention financière d'application 2008-2010 entre la Communauté urbaine et le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Lyon précisant les modalités de versement suivantes pour l'année 2008 :

- 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant la réception du certificat de notification de la présente convention,

- le solde suivant réception d'un appel de fonds, accompagné du compte-rendu financier signé par le comptable et du rapport d'activités approuvé par le bureau du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

4° - La dépense de 1 003 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0878 selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 802 400 €,

- 20 % en 2009, soit 200 600 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.